

Cotisation à un REER : le plus tôt possible!

David Aldridge

Mieux vaut s'y prendre le plus tôt possible afin de maximiser les possibilités qu'offre un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (Gay, 1995). À cet égard, la magie de l'intérêt composé (Stokes, 1995) et son incidence sur les cotisations à long terme ont maintes fois été louangées. Les campagnes de promotion des REER lancées par les institutions financières ont par ailleurs laissé entrevoir la réduction – voire la suppression – possible des régimes de retraite généraux. En outre, un nombre croissant de jeunes travailleurs se sont mis à contribuer à un REER.

Les analyses produites jusqu'ici à cet égard ont porté sur l'ensemble des cotisants à un REER (Frenken, 1995; Frenken et Maser, 1993). Aussi, le présent article met-il l'accent sur les déclarants admissibles âgés de 25 à 29 ans. L'étude porte plus particulièrement sur leur taux de participation, la fréquence de leurs cotisations et la somme moyenne déposée de 1983 à 1992. Il y est en outre question des retraits ainsi que de certaines caractéristiques qui augmentent ou diminuent la probabilité de la cotisation à un REER.

Les REER ont de plus en plus la cote

Le taux global de participation à un REER a monté en flèche au cours des dernières années. De 1983 à 1992, la proportion de déclarants

David Aldridge, de la Division des données régionales et administratives, est présentement en congé de formation. Pour plus de renseignements au sujet du présent article, veuillez communiquer avec Thomas Dufour, Division du travail, au (613) 951-2088.

Source des données et définitions

Le présent article fait appel au fichier de données administratives longitudinales (DAL) de la Division des données régionales et administratives, lui-même tiré du fichier des familles fondé sur la déclaration de revenus T1. Le fichier DAL représente un échantillon aléatoire de 1 % de tous les déclarants et des personnes à leur charge qui ont un numéro d'assurance sociale. Lorsqu'un particulier est retenu pour faire partie de l'échantillon, il reste dans le fichier. En 1992, ce dernier renfermait des renseignements sur 202 390 particuliers. Selon des estimations démographiques, près de 96 % des Canadiens auraient été représentés dans le fichier pondéré en 1992. Il existe aussi un nouveau fichier DAL fondé sur un échantillon de 10 %.

Le présent article porte essentiellement sur les jeunes déclarants, c'est-à-dire ceux qui étaient âgés de 25 à 29 ans en 1983 et en 1988. Seuls les déclarants admissibles pendant au moins une année sur cinq – soit de 1983 à 1987 pour le premier groupe et de 1988 à 1992 pour le second – ont fait l'objet de l'analyse. Les personnes âgées de moins de 25 ans ont été exclues, car on dénombre peu de cotisants à un REER dans cette catégorie d'âge (Frenken, 1995).

admissibles de tous âges qui ont cotisé à un REER est passée de 20 % à 36 %, portant leur nombre de 2,5 millions à 4,9 millions. Par contre, tous n'ont pas cotisé à chaque année. Ainsi, on a dénombré 8,6 millions de cotisants différents à un REER au cours de cette période et ceux-ci ont participé en moyenne durant 4,2 années sur 10. Plus de la moitié de ces personnes ont participé pendant 3 années ou moins, alors que seulement 7 % ont déclaré des cotisations dans chacune des 10 années.

Les moyennes des cotisations et des retraits ne tiennent pas compte des années de non-participation. Toutes les sommes sont exprimées en dollars de 1990.

Cohorte : personnes d'une même fourchette d'âge regroupées pour faciliter l'étude de certaines caractéristiques dans le temps.

Déclarant admissible : un particulier dont le revenu est admissible à une cotisation à un REER; dans la présente étude, il s'agit du revenu d'emploi au titre d'un travail rémunéré ou d'un travail autonome pour l'année d'imposition. La définition du revenu admissible a été modifiée en 1991, mais ce changement a eu une incidence négligeable sur les jeunes déclarants.

Faible revenu : désigne ici un revenu se situant entre 1 \$ et 19 999 \$.

Fréquence : le nombre d'années au cours desquelles le déclarant cotise à un REER ou en retire des fonds au cours de la période de référence. Les années ne sont pas forcément consécutives. Certains particuliers ont peut-être produit une déclaration de revenus chaque année, mais cotisé sporadiquement; d'autres n'ont peut-être pas produit une déclaration chaque année.

Deux cohortes de jeunes déclarants ont été étudiées afin de connaître leurs habitudes à l'égard des cotisations à un REER (voir *Source des données et définitions*) : les personnes âgées de 25 à 29 ans en 1983 (cohorte de 1983) et en 1988 (cohorte de 1988). Chaque cohorte a été suivie pendant cinq années : la première l'a été de 1983 à 1987 et la seconde, de 1988 à 1992¹.

En 1983, 11 % des déclarants admissibles faisant partie de la cohorte de 1983 avaient cotisé à un

Tableau 1
Jeunes cotisants à un REER

	Déclarants admissibles	Cotisants	
		Nombre	% des déclarants admissibles
	milliers	milliers	%
Cohorte de 1983 *			
1983	1 845	212	11
1984	1 858	275	15
1985	1 847	328	18
1986	1 889	391	21
1987	1 900	410	22
Cohorte de 1988 **			
1988	2 036	393	19
1989	2 059	480	23
1990	2 061	525	25
1991	2 039	602	30
1992	2 033	655	32

Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1983.

** Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

REER. Cette proportion est passée à 22 % en 1987 (tableau 1). Sur les 2,2 millions de déclarants admissibles au cours de cette période de cinq années, 30 % (679 000) ont cotisé au moins une fois. Plus de 60 % des cotisants ont participé seulement au cours d'une année ou deux, alors que 11 % l'ont fait au cours de chacune des cinq années.

En moyenne, les membres de cette cohorte ont participé à un REER 2,4 années sur 5. Bon nombre de ceux qui ont participé pendant seulement une année ou deux l'ont fait à la fin de la période de référence.

Quelque 987 000 des 2,5 millions de déclarants admissibles de la cohorte de 1988 ont cotisé au moins une fois au cours des cinq années, ce qui correspond à un taux de participation de 40 %. Pour chaque année de la période, le taux a été bien plus élevé que celui de l'année correspondante de la première cohorte. Pour la première année, il s'est établi à 19 %, soit 8 points de pourcentage de plus

que le taux de la cohorte de 1983. En l'an 5, l'écart a presque atteint 11 points de pourcentage.

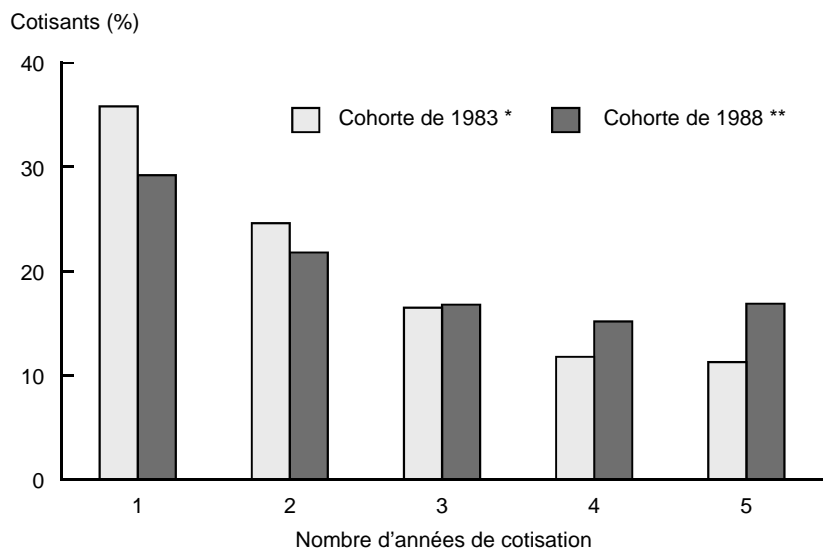
Pour la cohorte de 1988, la fréquence de participation moyenne s'est chiffrée à 2,7 années sur 5, en hausse de 0,3 année sur la fréquence observée pour la cohorte de 1983. Alors que la proportion de cotisants qui ont participé seulement une année ou deux (51 %) était en baisse de près de 10 points de pourcentage, la proportion de ceux qui ont cotisé au cours des cinq années (17 %) a de loin dépassé les 11 % de la première cohorte (graphique A). Ainsi, les jeunes déclarants admissibles ont non seulement cotisé dans une plus grande proportion à un REER, mais aussi participé avec une plus grande fréquence.

Des écarts sur le plan de la cotisation moyenne

De 1983 à 1987, 679 000 cotisants de la cohorte de 1983 ont déposé 4,2 milliards de dollars, ce qui donne une cotisation annuelle moyenne de 2 600 \$ (dollars de 1990). La cotisation annuelle

Graphique A

La proportion de cotisants réguliers à un REER a augmenté.



Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1983.

** Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

Tableau 2
Cotisations à un REER et revenu d'emploi des jeunes cotisants

	Nombre de cotisants milliers	Cotisations		Revenu d'emploi	
		Total millions de \$	Moyenne \$ de 1990	Total millions de \$	Moyenne \$ de 1990
Cohorte de 1983 *					
Ensemble	1 616 †	4 151	2 600 ††	56 898	35 300 ††
1983	212	496	2 300	6 924	32 800
1984	275	674	2 400	9 248	33 700
1985	328	833	2 500	11 472	35 100
1986	391	1 062	2 700	14 043	36 100
1987	410	1 085	2 600	15 212	37 200
Cohorte de 1988 **					
Ensemble	2 654 †	5 779	2 200 ††	87 333	33 000 ††
1988	393	844	2 100	12 505	31 900
1989	480	980	2 000	15 789	33 000
1990	525	1 075	2 000	17 485	33 300
1991	602	1 319	2 200	19 710	33 000
1992	655	1 561	2 300	21 844	33 600

Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1983.

** Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

† Les cotisants ont été comptés une seule fois pour chaque année de cotisation.

†† Les chiffres donnés ici représentent la somme moyenne déposée ou gagnée par les cotisants par année de participation au cours de la période de cinq années.

moyenne des hommes (2 800 \$) a été supérieure à celle des femmes (2 300 \$). Les gains supérieurs des hommes expliquent une partie de cet écart, car les cotisations à un REER sont étroitement liées aux niveaux de revenu (Frenken, 1995). Au cours de la période étudiée, le revenu d'emploi moyen des hommes a atteint 40 200 \$ et celui des femmes, 28 000 \$.

Même si les cotisations totales de la cohorte de 1988 (5,8 milliards de dollars) ont de loin dépassé celles de la cohorte précédente, la cotisation annuelle moyenne pour la seconde période a chuté de 15 % pour se situer à 2 200 \$ (tableau 2), et le nombre tout comme la proportion des petites cotisations étaient plus élevés (graphique B). La cotisation moyenne, tant des hommes que des femmes, a diminué d'environ 400 \$. Elle a accusé une baisse appréciable chaque année,

surtout en 1990², période pendant laquelle on a observé un repli de 20 % par rapport au même point (1985) dans la cohorte précédente. Ce recul est attribuable à la régression du revenu d'emploi moyen, lequel était de l'ordre de 37 300 \$ pour les hommes et de 27 200 \$ pour les femmes. Dans l'ensemble, la proportion du revenu d'emploi versé sous forme de cotisation est passée de 7,2 % pour la cohorte de 1983 à 6,6 % pour celle de 1988.

Davantage de cotisants à faible revenu

Parallèlement, la proportion de déclarants admissibles qui ont cotisé à un REER est passée de 30 % à 40 %. Une bonne partie de cette croissance est imputable aux particuliers à faibles gains. Le nombre de titulaires d'un REER dont le revenu d'emploi était faible a bondi de 64 % d'une cohorte à l'autre,

pour dépasser 400 000. Par contre, comme ces titulaires étaient à l'origine de plus de 43 % de l'augmentation du nombre total de cotisants, ils ont eu une incidence modératrice sur la moyenne du revenu d'emploi et sur celle de la cotisation à un REER. Les personnes gagnant 40 000 \$ et plus ont aussi cotisé en plus grand nombre qu'avant, mais leur croissance a été beaucoup moindre (20 %). Ils n'étaient en fait responsables que de 13 % de l'augmentation du nombre de cotisants.

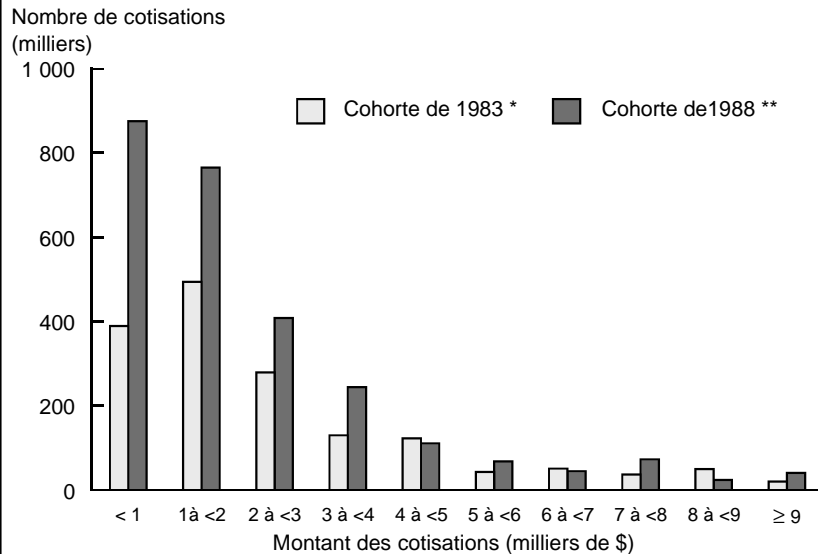
Le profil de cotisation des hommes se distingue nettement de celui des femmes. En 1988, on associait aux femmes qui avaient gagné moins de 20 000 \$ (mais plus que zéro) 58 % de l'augmentation du nombre de cotisantes. Quant à la part que l'on associait à celles qui avaient gagné 40 000 \$ et plus, elle était inférieure à 3 %. La croissance a été mieux répartie parmi les déclarants de sexe masculin : 33 % de la progression était attribuable aux particuliers à faible revenu d'emploi et 20 %, à ceux dont les gains étaient plus élevés. Ainsi, la baisse de la cotisation moyenne entre la cohorte de 1983 et celle de 1988 était imputable, en majeure partie, aux femmes à faible revenu.

La plupart des cotisants à faibles gains appartenaient à une famille à faibles gains, le plus souvent une famille où les deux conjoints travaillaient. Quelque 98 % d'entre eux étaient mariés; de ce nombre, 63 % disposaient de gains familiaux moins de deux fois supérieurs à leurs gains personnels.

Des cotisations moins fréquentes

La cotisation moyenne des particuliers qui ont participé pendant chacune des cinq années n'a pas beaucoup changé d'une cohorte à l'autre (tableau 3). De même, aucune variation n'a été observée dans la dynamique du revenu de ce

Graphique B

Les petites cotisations ont monté en flèche.

Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1983.

** Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

groupe. Ces personnes ont continué de disposer de gains annuels relativement élevés et, dans la plupart des cas, de verser des cotisations annuelles pour profiter d'un report d'impôt. En revanche, les participants ayant des gains moins élevés avaient tendance à cotiser sur une base plus sporadique. Parmi ceux qui avaient cotisé pendant seulement une année ou deux, on constatait chez les membres de la cohorte de 1988 une cotisation moyenne inférieure de plus de 25 % à celle de la cohorte de 1983. Ainsi, bien que le nombre de cotisants à faible revenu d'emploi ait augmenté, leurs cotisations ont diminué en importance et sont devenues rares.

Caractéristiques des cotisants

Les caractéristiques susceptibles d'influer sur la participation dans un REER sont semblables pour les

deux cohortes. La plus importante est le niveau des gains du jeune travailleur (tableau 4). Dans la cohorte de 1988, 21 % des particuliers gagnant moins de 10 000 \$ avaient cotisé au moins une fois à un REER. Cette proportion s'accroît pour chaque groupe et atteignait 88 % chez ceux qui gagnaient 50 000 \$ et plus. En effet, les personnes ayant un revenu de placement (lequel est étroitement lié au niveau du revenu d'emploi) ont enregistré un taux de participation de 58 %, qui est 2,5 fois supérieur à celui des particuliers sans revenu de placement. De plus, les déclarants admissibles comptant un revenu tiré d'un travail autonome étaient beaucoup plus susceptibles de cotiser à un REER que ceux n'ayant aucun revenu de cette source. Cela s'expliquerait peut-être du fait que les travailleurs autonomes ne peuvent pas participer aux régimes de retraite d'employeur et qu'ils ont donc da-

vantage besoin de planifier leur propre retraite. Le fait d'être marié accroît en outre énormément les chances de cotiser à un REER, alors que le fait d'avoir des enfants les réduit.

Des retraits importants

Toute étude des cotisations à un REER doit prendre en compte les retraits annuels effectués par les déclarants de tous âges à même leur REER. (Pour une analyse détaillée de ces retraits au cours des dernières années, voir Frenken, 1996.) Étant donné que les données fiscales permettent d'identifier les retraits seulement depuis 1988, la présente analyse porte uniquement sur les retraits effectués par la seconde cohorte³. Sur les 2,5 millions de jeunes déclarants admissibles qui ont cotisé pendant la période de référence, plus de 10 % (256 000) ont effectué au moins un retrait à même leur REER. Le retrait annuel moyen se chiffrait à 3 200 \$ pour

Tableau 3
Cotisation moyenne à un REER selon la cohorte et la fréquence de cotisation

	Fréquence	Cotisation
	années	\$ de 1990
Cohorte de 1983 *	1	2 300
	2	2 500
	3	2 500
	4	2 700
	5	2 800
Cohorte de 1988 **	1	1 700
	2	1 800
	3	2 000
	4	2 200
	5	2 700

Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1983.

** Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

Tableau 4
Caractéristiques des jeunes cotisants à un REER, cohorte de 1988 *

	Déclarants admissibles	Cotisants	
		Nombre**	% des déclarants admissibles
	milliers	milliers	%
Revenu total	2 476	987	40
Revenu d'emploi			
1 \$ à 9 999 \$	1 170	241	21
10 000 \$ à 19 999 \$	409	167	41
20 000 \$ à 29 999 \$	422	233	55
30 000 \$ à 39 999 \$	276	186	67
40 000 \$ à 49 999 \$	126	96	76
50 000 \$ et plus	73	64	88
Revenu de placement			
Revenu déclaré	1 177	683	58
Aucun revenu déclaré	1 299	304	23
Travail autonome			
Revenu déclaré	340	152	45
Aucun revenu déclaré	2 136	835	39
État matrimonial et parental			
Marié			
avec enfants	1 439	593	41
sans enfants	445	251	56
Célibataire			
avec enfants	340	81	24
sans enfants	253	62	25

Source : Division des données régionales et administratives

* Âgés de 25 à 29 ans en 1988.

** Nombre de déclarants admissibles qui ont cotisé au moins une fois de 1988 à 1992.

Tableau 5
Retrait moyen effectué par les personnes âgées de 25 à 29 ans, en 1988

Année	Hommes	Femmes
	\$ de 1990	
Ensemble	3 200 *	2 600 *
1988	3 100	2 400
1989	3 100	2 500
1990	3 500	2 700
1991	3 400	2 700
1992	3 100	2 800

Source : Division des données régionales et administratives

* Retrait moyen par année de retrait au cours de la période de cinq années.

les hommes et à 2 600 \$ pour les femmes (tableau 5).

Les personnes qui ont prélevé des fonds au moins une fois l'ont fait en moyenne 1,3 année sur 5. La fréquence de cotisation moyenne s'est fixée à 2,7 années sur 5, ce qui explique en partie pourquoi le retrait moyen est de loin supérieur à la cotisation moyenne. En effet, les personnes qui ont retiré la totalité de leur épargne-retraite au cours de la même année ont vraisemblablement puisé à même les cotisations de plus d'une année.

Le nombre de personnes prélevant des fonds dans leur REER a néanmoins été inférieur à celui des

cotisants, et le total des retraits a été négligeable par rapport à celui des cotisations. Pour chaque jeune travailleur retirant des fonds au cours de la période de cinq années, on compte près de quatre cotisants; pour chaque dollar retiré, six ont été versés sous forme de cotisation. En 1992, l'année la plus récente visée par l'étude, 655 000 jeunes ont cotisé 1,6 milliard de dollars à leur REER, alors que seulement 81 000 retiraient 241 millions de dollars.

Les personnes qui cotisent et celles qui retirent des fonds ne s'excluent pas mutuellement au cours d'une année donnée; certains particuliers ont à la fois cotisé et retiré au cours d'une même année d'imposition pendant la période de référence. Parmi ceux qui ont effectué un retrait, 44 % ont versé une cotisation la même année. Il ne s'agissait pas, en règle générale, de cotisants sporadiques ou néophytes : la plupart ont cotisé en moyenne 3,2 fois au cours des 5 années.

Ce profil s'explique en partie par le moment choisi pour effectuer les transactions. Alors que les retraits sont déclarés en fonction de l'année civile, les cotisations sont autorisées jusqu'à 60 jours après le 31 décembre⁴. Au cours de l'année, ces jeunes travailleurs ont peut-être dû prélever des fonds dans leur REER pour répondre à des besoins pécuniaires criants. En revanche, ils ont pu verser une cotisation avant la fin de février de l'année suivante, pour divers motifs. Par exemple, leur situation financière s'est peut-être améliorée à la fin de l'année, ou ils se sont prévalus des modalités proposées par les institutions financières⁵, ou encore ils ont décidé de cotiser à un REER en vue de réduire leur charge fiscale.

Conclusion

Plus de jeunes que jamais choisissent aujourd'hui d'investir dans un REER. Alors que les particuliers

à revenu moyen ou élevé ont toujours su se prévaloir de cette occasion de reporter l'impôt sur le revenu, une bonne partie de l'augmentation récente des cotisations est imputable aux personnes dont les gains sont peu élevés. Cette situation a fait baisser le montant de la cotisation moyenne.

Les jeunes cotisent régulièrement à un REER afin d'accroître leur indépendance financière lors de la retraite, ce qui devrait vraisemblablement réduire la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux. La plus grande participation des jeunes travailleurs à un REER se maintiendra sûrement, surtout parce qu'ils craignent de ne pas pouvoir se prévaloir, un jour, des rentes de l'État (Cohen, 1996).

Remerciements

Le présent article a été rédigé à l'origine dans le cadre de l'Atelier d'interprétation de données sous la supervision de Cécile Dumas. L'auteur tient à remercier Hubert Frenken, auparavant de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, pour ses conseils et son étroite collaboration.

Notes

1 L'âge des particuliers dans chaque cohorte a été réparti également; autrement dit, toutes les personnes d'un âge donné représentent environ 20 % du total de chaque cohorte.

2 La récession qui a frappé au début de la décennie a vraisemblablement privé bien des jeunes du revenu discrétionnaire voulu pour investir dans un REER. Pour plus de détails sur la détérioration de la participation globale à un REER en 1990, par opposition à la croissance enregistrée en 1991, voir Frenken et Maser (1993).

3 Sont exclus les retraits en vertu du Régime d'accès à la propriété, qui ne figurent pas dans les déclarations de revenus (Frenken, 1996).

4 C'est pourquoi les retraits présentés ici sont ceux effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année donnée, alors que les cotisations déclarées peuvent avoir été versées entre le 1^{er} janvier d'une année donnée et la fin du mois de février (ou le début du mois de mars) de l'année suivante. À ce jour, jusqu'à 80 % des cotisations annuelles comptabilisées dans les déclarations de revenus de chaque année ont effectivement été déposées en janvier et en février de l'année suivante.

5 Bon nombre d'institutions financières proposent des prêts-REER à leurs clients, et reportent le calendrier de remboursement à une date ultérieure à celle du remboursement d'impôt.

Documents consultés

COHEN, B. «Reality eludes retirement savers: poll» dans *The Financial Post*, 20 juin 1996, p. 29.

FRENKEN, H. «Le point sur les retraits d'un REER» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1996, p. 16-20.

---. «Les REER – possibilités inexploitées» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 22-27.

FRENKEN, H. et K. MASER. «REER – nouvelles règles, nouvelle croissance» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 5, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1993, p. 36-47.

GAY, K. «The golden rule is: 'Start saving early'» dans *The Financial Post*, 5 novembre 1995, p. 27.

STOKES, D. «Start your RRSP as early in life as you can» dans *The Financial Post*, 10 février 1995, «Special Report», p. 44.

